



Ecole primaire Jean de La Fontaine
Procès verbal
Conseil d'école
Lundi 1^{er} mars 2021

Présents :

Représentants des parents : FAURY Julie (PS), LESCURE Philippe (MS/GS), MONTIGNY Amandine (GS), GOYARD Philippe (CP), GUERRA Caroline (CE1), GRANIER Myriam (CE1/CE2), ESPOSITO Céline (CM1/CM2 A), ARDIET Thomas (CM1/CM2 B)

Représentants de la mairie : Mme ROGIC- Mme DESBROSSES- M SOLIMEO

DDEN : M PAGNOTTE

Enseignants : Mmes BEAU, DELEAUD, FERRAND, FERREIRA, GUERIN, LEMERCIER, LONGUEVILLE, NUGUET-SMAIL, SAUT, SOYER, M. BUISSON

Excusés : M FLORIN (inspecteur de l'éducation nationale), Mmes GUICHARD, VAUTHIER, enseignantes, Mme DEMIREL (représentante des parents).

La séance a débuté à 18h15.

Mme GUERIN explique que, suite à la dernière version du protocole sanitaire, le conseil d'école s'organise de la manière suivante : des groupes d'au plus 6 personnes, sont réunis dans une salle de classe et sont en visio-conférence avec l'ensemble des participants grâce à la plateforme de webconférence Via.

Secrétaire de séance : Mme ESPOSITO

Ordre du jour :

- Organisation de la semaine scolaire
- Règlement intérieur
- Prise en charge des élèves en difficulté
- Bilan des actions pédagogiques du 2^{ème} trimestre
- Actions pédagogiques à venir
- Travaux et matériel pour l'école
- Questions des parents à destination de la mairie et de l'école

Organisation de la semaine scolaire

Une campagne de renouvellement obligatoire des demandes de validation de l'organisation du temps scolaire des communes a été ouverte par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône et Loire pour la rentrée de septembre 2021. Actuellement l'école fonctionne sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8h30 à 11h45/ 13h45 à 16h30.

Le conseil d'école donne un avis favorable pour le renouvellement de cette organisation.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été porté à la connaissance de l'ensemble des participants au conseil d'école avant le conseil d'école.

Vote : Catherine GUERIN rappelle les personnes qui disposent d'un droit de vote au sein du conseil d'école : 1 enseignant par classe, 1 représentant (titulaire ou suppléant si absence d'un titulaire) de parents par classe, l'adjoint au Maire + 1 représentant de la Mairie, le DDEN, soit 20 votants.

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Présentation de la charte de la laïcité et de la charte de l'élève pour l'informatique et l'Internet à l'école

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

La Charte pour l'informatique et l'Internet définit les conditions d'utilisation, les droits et les obligations des utilisateurs qui ont à disposition des outils et des services numériques à l'école.

Ces deux chartes seront distribuées aux familles en même temps que le règlement intérieur et devront être également signées.

Prise en charge des élèves en difficulté

Chaque élève est différent et peut rencontrer à un moment de sa scolarité des difficultés. Dans chaque classe, les enseignants veillent à ce que chaque élève puisse avancer dans les apprentissages. Régulièrement, lors des conseils des maîtres, les enseignants se concertent pour discuter de ces difficultés et proposer des solutions adaptées à chaque enfant.

-Une aide ponctuelle pour une difficulté particulière, ciblée par l'enseignant. Dans ce cas, un travail différencié est proposé à l'élève pour surmonter la difficulté.

-Un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) lorsqu'une difficulté perdure. Ce PPRE est présenté et expliqué aux parents et à l'élève. Il a une durée déterminée : une période, un trimestre... Un PPRE passerelle peut être mis en œuvre en lien avec les professeurs de collège.

-Des APC (Aides pédagogiques Complémentaires) : Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés

-L'intervention du RASED :

- **La psychologue scolaire : Mme Aurélie COCHET**

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur. Les parents, à leur demande, peuvent rencontrer la psychologue scolaire.

- **Le maître G : Mme Corinne ALBAYNAC-PARET.**

Il aide les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités.

- **Le maître E : Mme Isabelle FONTAINE**

Il aide les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires.

Un élève peut présenter des difficultés scolaires importantes et durables en raison d'un trouble des apprentissages. Dans ce cas il peut être mis en place **un PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) après avis du médecin scolaire. Ce PAP est présenté à la famille.

Un élève peut se trouver en situation de handicap, avec une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). **Le PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires et favorise la cohérence des actions.

Quelle que soit la difficulté, le dialogue avec les familles est essentiel. Les parents rencontrent l'enseignant ou sont invités à participer à **une équipe éducative** constituée de tous les adultes concernés par la situation de l'enfant.

Un redoublement peut être exceptionnellement proposé après avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale et après un dialogue avec la famille.

Bilan des actions pédagogiques du 2ème trimestre et actions pédagogiques à venir

Maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les incorruptibles (sans passage des livres dans les familles) - Jeudi 28 janvier: Fête de la galette (dans chaque classe) - Mardi 2 Février: Chandeleur (dans chaque classe) - Classes MS/GS et GS: Tennis de Table (5 séances avec intervenant Romain BERLAND de décembre à avril) + répétitions des ateliers sans l'intervenant
CP	-Evaluations du 18/01/2021 au 29/01/2021
CE1	Dans le cadre du projet "Ar(t)bre" : <ul style="list-style-type: none"> - Matinée au Musée des Ursulines le 26 janvier - Visite de l'atelier Descombin pour découvrir ce qu'est un atelier d'artiste le 15 mars, - - Exposition des productions des élèves à la Médiathèque de Mâcon en juin.
CE1/CE2	<ul style="list-style-type: none"> -Projet Incorruptible -Utilisation des ordinateurs le mardi matin pour traitement de texte -Projet sciences un carré pour la biodiversité
CE2	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Sing it ! play it ! de janvier à mai. Objectif : apprendre, inventer, mettre en musique des comptines et chansons en anglais, et les partager avec d'autres classes participantes via e-twinning. - Projet EPS : Course d'orientation, avec les stagiaires de FORMAPI, 6 séances, à partir du vendredi 19 mars, jusqu'à mai.
CM1/CM2 A	<ul style="list-style-type: none"> -Projet Info/ Infox dans le cadre des ateliers scientifiques. -Projet EMC : "Moi, jeune citoyen" avec la police nationale le vendredi 12/03 et déplacement au collège Schuman le lundi 22/03
CM1/CM2 B	<ul style="list-style-type: none"> -Projet Info/ Infox dans le cadre des ateliers scientifiques. -Projet pluridisciplinaire autour du Vendée Globe, périodes 2 et 3 -Projet Musique et danse : "Chansons à danser" avec le Conservatoire de Mâcon, 4 séances à partir du lundi 08/03 -Projet EMC : "Moi, jeune citoyen" avec la police nationale le vendredi 12/03 et déplacement au collège Schuman le vendredi 19/03 - Projet EPS : Course d'orientation, avec les stagiaires de FORMAPI, 6 séances, à partir du jeudi 18 mars, jusqu'à mai. - Projet pluridisciplinaire : "Semaine de la presse et des médias à l'école " : semaine du 22 mars
Classe passerelle	Dans le cadre du projet "Ar(t)bre" : <ul style="list-style-type: none"> - Visite du musée des Ursulines le 4 février - Correspondance avec les élèves de l'ITEP de Cruzille qui participent aussi au projet. - Séance en mars avec la classe de CE1 pour réaliser 2 productions. - Exposition des productions à la médiathèque en juin Activités à venir : <ul style="list-style-type: none"> -E.P.S : séances de trottinette et escalade

Les séances de natation qui devaient avoir lieu du 28 janvier au 2 avril 2021 ont été annulées pour raison sanitaire.

- Mardi 2 Mars: le photographe effectuera des photos individuelles et proposera un trombinoscope pour chaque classe.
- Vendredi 12 Mars: exercice incendie
- Jeudi 8 avril: Carnaval dans chaque classe sans les familles.
- Visite médicale pour les CE2 le 18 mars

Maternelle :

Produits « Initiative » : des produits (glacière, essuie-mains) transformés par les élèves seront vendus au profit de la coopérative scolaire maternelle.

Avis du conseil d'école : favorable

Elémentaire :

Les livrets scolaires sont en ligne sur le site Educonnect. Chaque parent a un code, donné par l'école, pour accéder au site. Mme GUERIN signale qu'un nombre important de familles ne consulte pas les livrets scolaires. Elle rappelle l'importance de ce livret pour la scolarité de chaque enfant. Si certaines familles ont des difficultés pour se connecter, elles doivent prendre contact avec Mme GUERIN qui pourra leur donner le bulletin sous format papier.

Travaux et matériel pour l'école

Informatique :

Début 2021, des travaux ont été réalisés par la mairie pour raccorder à Internet tous les ordinateurs au réseau filaire plutôt qu'au wifi, moins performant. Le wifi sera utilisé seulement lors de l'utilisation des tablettes tactiles. Les enseignants remercient la commune pour ses efforts financiers importants concernant l'équipement informatique de l'école. Ce matériel nécessite une maintenance et un renouvellement coûteux.

Pôle Multi-Accueil Enfance (PMAE) :

La parole est donnée aux élus de la commune.

Les travaux concernant le futur PMAE se déroulent dans de bonnes conditions. Aucun retard n'est constaté pour l'instant. La Mairie est confiante pour une ouverture à la rentrée de septembre 2021.

Questions des parents à destination de la mairie :

Monsieur SOLIMEO demande aux représentants des parents d'élèves de faire passer les questions recueillies, bien en amont du Conseil d'école (dont les dates sont programmées en début d'année). En effet, les membres de la commission éducative se réunissent au minimum la semaine précédant le conseil, pour rechercher des réponses précises et concertées.

Cantine scolaire

- Un nouveau protocole sanitaire pour la cantine, garderie et étude a-t-il été mis en place depuis la rentrée du 22/02 ?
Oui, les consignes sanitaires sont respectées, notamment la distance de 2 mètres entre chaque enfant au moment du repas.
- Le menu de la cantine n'est pas actualisé sur le nouveau portail famille depuis sa mise en place.
Merci aux parents de l'avoir signalé. Ce problème a été résolu.
- Le prestataire qui va fournir le restaurant scolaire à compter de la rentrée 2021 a-t-il été choisi ?
Non, le choix du prestataire n'est pas encore arrêté. Le respect des circuits courts et des produits bio est recherché.
- Des explications sur le fonctionnement du self seront-elles fournies aux familles à la rentrée pour décrire ce nouveau fonctionnement ?
Des explications seront évidemment communiquées aux élèves de l'école primaire et à leur famille. Les élèves de maternelle seront toujours servis à table.

Local vélo / Garderie-Ecole

- Pour les enfants voulant venir à vélo, comment faire quand l'enfant va à la garderie le matin ? Peut-il le descendre à l'école lui-même en le poussant ? Sinon le laisser là-haut jusqu'à la garderie du soir ? Mais il n'y a pas de local vers la garderie...

La Mairie n'envisage pas d'investir dans un local vélo au niveau de la garderie actuelle. Les enfants ne sont pas autorisés à effectuer le trajet garderie/école avec leur vélo lorsqu'ils sont sous la responsabilité du personnel communal.

Travaux en cours

- Est-il possible d'avoir un point d'étape de la réalisation des travaux. Le planning prévisionnel prévoit-il toujours un achèvement pour la rentrée de septembre ?

Réponse apportée dans la partie PMAE, page 4.

- Pour les parents souhaitant emmener les enfants à l'école ou à la garderie en vélo : un espace pour le stationnement des vélos sera-t-il prévu aussi bien pour la garderie que pour l'école ?

Oui, la Mairie va prévoir cette possibilité dans la future configuration école/PMAE.

- Lors de la présentation des vœux du Maire, la question de la sécurisation des bâtiments publics a été évoquée. En particulier sur l'école, avec un contrôle des accès et le renforcement des clôtures. Pouvez-vous détailler le projet ?

La commune envisage un renforcement des clôtures et équipera les bâtiments avec un système de « badge ». Celui-ci sera nominatif, ce qui permettra aux élus de vérifier qui accède aux bâtiments.

- Suggestion des parents : les récréations étant désormais prises en décalé, les enfants jouant à l'arrière de l'école ne disposent pas de beaucoup d'espace pour se défouler. Ne serait-il pas judicieux d'agrandir un peu cet espace en déplaçant le grillage jusqu'au petit chemin et gagner un peu d'espace de pelouse ?

Ces travaux ne seront pas réalisés pour cette année scolaire mais cet espace sera effectivement réaménagé dans le cadre du futur complexe scolaire.

Questions des parents à destination de l'école :

- Un nouveau protocole sanitaire a-t-il été mis en place depuis la rentrée du 22/02 ? En quoi consiste-t-il ?

Le dernier protocole pour les écoles date du 1^{er} février 2021. Ce protocole a subi quelques modifications depuis le 16 février 2021. Les points importants sont les suivants :

- « Depuis le 18 janvier 2021, toutes les activités sportives en intérieur sont suspendues en milieu scolaire et extrascolaire ». L'école n'utilise plus le gymnase et les élèves pratiquent l'EPS dans la cour ou au city stade.
- **La ventilation des locaux** : « Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures ». Le temps doux actuel permet de laisser des portes ouvertes toute la journée dans l'école.
- **Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1** est obligatoire pour les élèves et le personnel depuis le 1^{er} février. Les familles ont été informées et respectent cette consigne.

- Des tests salivaires seront-ils effectués au sein de l'école comme évoqué par le ministre de l'Education Nationale ? Si oui, savez-vous par qui seront-ils réalisés et la procédure mise en place ?

A ce jour, aucune information n'a été donnée pour la réalisation de tests salivaires à l'école. Si ces tests devaient avoir lieu à Sancé, les familles seraient informées. Une autorisation préalable est indispensable pour réaliser les tests sur les élèves.

- Qu'en est-il du remplacement pour la classe de CP ?

Depuis le 15 janvier, Mme POTIGNON n'enseigne plus dans la classe de CP. Elle a obtenu un poste d'enseignante référente. L'enseignante qui devait la remplacer est en arrêt maladie. Depuis le 15 janvier, l'inspection de Mâcon sud a fait son possible pour trouver des remplaçants ponctuellement. A ce jour, il n'y a pas de remplaçant disponible.

La séance a été levée à 20h

Céline ESPOSITO
Secrétaire

Catherine GUERIN
Directrice